

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1508

15 juin 2012

SOMMAIRE

Bedan S.A.	72366	Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A.	72356
Chameleon Invest S.C.A.	72345	Hekuba S.à r.l.	72363
EPI Oakwood LP 1 S.à r.l.	72358	Helvetia Communication Participations S.A.	72380
EWA Sàrl	72342	Heritam SICAV	72380
Exul Investissements Immobiliers S.A.	72342	HMG T Holding S.à r.l.	72381
Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF	72343	HMG T Holding S.à r.l.	72381
Fearmans Pork Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	72343	IBA Molecular Compounds Development S.à r.l.	72384
Ferrero Industrial Services -G.E.I.E.- Filiale du Luxembourg	72343	IBA Molecular Compounds Development S.à r.l.	72384
Fiduciaire Principale	72345	Ideal Standard International Americas Holding	72382
Final S.A.	72349	Ideal Standard International Manager	72383
Financière de l'Ouest S.A.	72349	Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l.	72383
First Shurgard Finance	72356	Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l.	72383
Floria S.A.	72356	Intertel S.à r.l.	72383
Floria S.A.	72356	ITL Holdings S.à r.l.	72362
FM Transac SA	72381	Julius Baer Multiopportunities	72362
Fondho S.à r.l.	72357	KBL EPB Equity Fund	72361
FOTO.LU S.A.	72357	KBL EPB Equity Fund II	72381
Frigosysteme S.A.	72361	New Jersey S.A.	72382
FR&R Invest IGA S.A.	72357	NORK HOLDING S.A.	72369
FR&R Invest Lux Holding S.A.	72358	Palonne S.A.	72384
FR&R Invest Lux Holding S.A.	72358	Peek & Cloppenburg S.à r.l.	72344
G&A International S.A.	72361	Pictet Total Return	72349
GLL Management Company S.à r.l.	72362	Redwood CBO S.A.	72342
GLL Services Luxembourg S.à r.l.	72362	Stéftung Hëllef Doheem	72347
Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.	72343	Tampico S.à r.l.	72338
Goor Gu Amul Aapal S.A.	72362	The Turquoise II Fund	72357
H4B S.à r.l.	72350		
Harwood S.A.	72380		
Hastings & Cornwall S.A.	72380		

Tampico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 168.871.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société par Actions Simplifiée "TAMPICO", ayant eu son siège social à 2, rue de Bassano, F-75116 Paris, au capital social actuel de quinze mille quatre cent trente-quatre euros (EUR 15.434,-), divisé en quinze mille quatre cent trente-quatre (15.434) actions de un euro (EUR 1,-) de valeur nominale chacune, inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 413.855.339 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 9 mai 2012, de transférer le siège social de Paris (France) à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise;

3. Modification de l'objet social de la Société, qui sera dorénavant comme suit:

"La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit."

4. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée et refonte totale des statuts de la Société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, et changement de la dénomination sociale en "TAMPICO S.à r.l.";

5. Répartition du capital social;

6. Nomination d'un gérant et détermination de la durée de son mandat;

7. Détermination du siège social;

8. Détermination de la situation comptable de référence de la Société et confirmation de la réalisation du transfert de France au Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique;

9. Divers.

- Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- le procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 9 mai 2012;

- le bilan de la Société présentant une situation au 7 mai 2012.

Tous les documents précités seront signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précitée du 7 mai 2012 laquelle peut être résumée comme suit:

Total de l'actif	EUR 255.306,11
Total du passif	EUR 231.588,47
Actif net	EUR 23.717,64

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale du 9 mai 2012, entre autres, de transférer sans discontinuité de la Société le siège social de Paris (France) au 16, Allée Marconi, à L-2120 Luxembourg, ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

L'assemblée décide d'approuver, et de ratifier pour le surplus, la signature de tous les documents et/ou actions prises, ou à accomplir, par les mandataires autorisés en relation avec la Société, ainsi que le transfert du siège social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée, de changer la dénomination sociale en "TAMPICO S.à r.l." ainsi que la refonte complète des statuts de la Société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "TAMPICO S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des succursales et des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et

la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quinze mille quatre cent trente-quatre euros (EUR 15.434,-), représenté par quinze mille quatre cent trente-quatre (15.434) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 14. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 15. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée."

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mille quatre cent trente-quatre (15.434) parts sociales sont détenues par l'associée unique, la société anonyme de droit luxembourgeois "SLIVAM (Société Luxembourgeoise d'Investissements en Valeurs Mobilières) SPF", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24311.

Sixième résolution

L'assemblée décide:

- de fixer le nombre des gérants à un (1),
- de nommer Monsieur Luc DELEGLISE, administrateur de sociétés, né à Calais (France), le 9 décembre 1961, demeurant à F-62100 Calais, 109, rue du Four à Chaux, comme gérant pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la Société à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Huitième résolution

L'assemblée décide que le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de spécifier que la situation ayant servi de base au transfert de domicile et au changement de nationalité qui en résulte, correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La Société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou de distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser Monsieur Luc DELEGLISE, préqualifié, avec pouvoir de substitution, aux fins de procéder aux formalités légales et administratives relatives aux résolutions prises ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. BRAUN, J.-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22531. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059093/216.

(120083324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Redwood CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.840.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 14 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 14 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 14 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano
 - * Monsieur Martinus C.J. Weijermans
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012059008/24.

(120083181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

EWA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 14, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 142.519.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.05.2012.

Référence de publication: 2012055622/10.

(120077773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Exul Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.564.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 avril 2012

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Giorgio ALFIERI, demeurant professionnellement au 1, Via Riva Albertoli, CH-6901 Lugano, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Matteo TALLERI, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

EXUL INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS SA

Référence de publication: 2012055623/15.

(120077905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Fearmans Pork Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.028.

Par résolutions signées en date du 29 mars 2012, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anita Lyse, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat

2. Cooptation de Stéphane Bourg, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012055624/15.

(120077800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Ferrero Industrial Services -G.E.I.E.- Filiale du Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2632 Findel, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 108.918.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 28 février 2012

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 28 février 2012 que:

1. Monsieur Massimo MICIELI est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société.

2. Le Conseil d'Administration de la Société a révoqué Monsieur Antimo Daniele SACCO de son mandat de représentant permanent de la Succursale.

3. Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Pascal BRUGIRARD, né le 4 novembre 1958 à Chaumont (France), demeurant au 17, rue Pépin le Bref, L-1265 Luxembourg, comme représentant permanent de la Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055626/16.

(120078386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 150.760.

Le bilan au 31 décembre 20 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055628/11.

(120078491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 528.400,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 117.232.

EXTRAIT

1. En date du 15 mai 2012 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

2. Concernant l'associé unique de la société, il est noté qu'en date du 29 mars 2011 ING industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l. a changé de dénomination et se nomme Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l.; en date du 15 mai 2012, la Société a transféré son siège social du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Le conseil de gérance:

1. Il est mis fin en date du 15 mai 2012 au mandat de gérant à savoir:

a. Lux Business Management S.à .r.l. ayant son siège social au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

2. En date du 15 mai 2012:

b. Mr Dominique Prince, est nommé Gérant de catégorie A, l'adresse a été modifiée du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg avec effet au 15 mai 2012

c. Mr Daniel Peeters, Gérant de catégorie B, l'adresse a été modifiée du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg avec effet au 15 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012058260/27.

(120082439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Peek & Cloppenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 138.546.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

ABC-Modenhau GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend gemäß deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 40212 Düsseldorf, Berliner Allee 2, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter HRB 19116,

Hier vertreten durch Frau Anna HERMES, Angestellte, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer am 27. März 2012 erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Vorgenannte Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den/die Vertreter(in) der Erschienenen vorliegender Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Die Erschienene, vertreten wie zuvor angegeben, ersucht den unterzeichneten Notar, wie folgt zu beurkunden:

I. Die Erschienene ist die Alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“), welche in Luxemburg unter dem Namen PEEK & CLOPPENBURG S.à r.l. existiert, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 138.546, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 23. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C des Großherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial C“), Nummer 1425 vom 10. Juni 2008. Die Statuten wurden letztmalig am 21. Dezember 2010 durch eine Urkunde des Notars Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, abgeändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1051 am 19. Mai 2011 veröffentlicht wurde (die „Gesellschaft“).

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundfünfzigtausend Euro (EUR 55.000), eingeteilt in zweitausendzweihundert (2.200) Anteile mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

III. Die Erschienene, repräsentiert durch ihre(n) Vertreter(in), ersuchte den unterzeichneten Notar, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, mit sofortiger Wirkung den eingetragenen Sitz der Gesellschaft nach 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg zu verlegen.

Aus diesem Grund soll Artikel 2 der Gesellschaftsstatuten von nun an wie folgt lauten:

„**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Strassen. Er kann durch eine Entscheidung der Geschäftsführer der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz kann durch einen Beschluss des/der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Worüber

Die vorliegende Urkunde in Strassen, am eingangs genannten Datum aufgenommen wurde.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. HERMES, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 30. April 2012. Relation: EAC/2012/ 5561. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012058986/46.

(120082640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Fiduciaire Principale, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 57.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055629/9.

(120077979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Chameleon Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 164.372.

L'an deux mille douze,

Le sept mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires et commandités de la société en commandite par actions "CHAMELEON INVEST S.C.A.", avec siège social à L-7243 Bérelange, 66, rue du Dix Octobre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3054 du 13 décembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 164.372.

L'assemblée est présidée par Madame Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bérelange.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,00) à un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,00), par la création et l'émission de trois cent soixante-quinze (375) nouvelles actions A qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les Actions A) et de cent vingt-cinq (125) nouvelles actions B qui seront détenues par l'actionnaire commandité (les Actions B), les actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

2. Renonciation par les actionnaires commanditaires (les Actionnaires A) à leur droit préférentiel de souscription.

Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification de l'alinéa premier de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,00) à un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,00), par la création et l'émission de trois cent soixante-quinze (375) nouvelles Actions A et de cent vingt-cinq (125) nouvelles Actions B, les actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

Deuxième résolution:

Les Actionnaires A actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme indiqué ci-après.

Intervention - Souscription - Libération:

Sont alors intervenus:

- "OMNISOURCE INTERNATIONAL S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 92.924, Actionnaire A,

ici représentée par Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 mai 2012,

qui déclare souscrire cent vingt-cinq (125) Actions A nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune,

- Monsieur Steve VERMEER, étudiant, demeurant à L-7362 Bofferdange, 38, An de Strachen, Actionnaire A,

ici représenté par Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 janvier 2012,

qui déclare souscrire cent vingt-cinq (125) Actions A nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune,

- Monsieur Camille KOENER, administrateur de société, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig, Actionnaire A,

ici représenté par Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 mars 2012,

qui déclare souscrire cent vingt-cinq (125) Actions A nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune,

- "CHAMELEON S.A.", société anonyme, avec siège social à L-7243 Béréldange, 66, rue du Dix Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 162.597, actionnaire commandité (Actionnaire B),

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

qui déclare souscrire cent vingt-cinq (125) Actions B nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

L'augmentation de capital a été libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social (premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,00) divisé en huit cent soixante-quinze (875) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A), qui seront détenues par les associés commanditaires (les Actionnaires de Catégorie A) en représentation de leur participation limitée dans la Société, et deux cent cinquante (250) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B) qui seront détenues par l'associé commandité (l'Actionnaire de Catégorie B), en représentation de sa participation illimitée dans la Société, les actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, S. Rollinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2012. Relation: LAC / 2012 / 21655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055568/106.

(120078440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Stiftung Hëllef Doheem, Fondation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 50, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg G 51.

—
*Registre des administrateurs en date du 1^{er} janvier 2012
conformément à l'article 5 des statuts de la Fondation «Stiftung Hëllef Doheem»
reconnue par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1999*

Monsieur Paul-Henri MEYERS

demeurant à L-2624 Luxembourg, 1, rue Auguste Trémont

profession: docteur en droit

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2012

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2015

fonction: président

nommé par Maredoc a.s.b.l.

Sœur Irène BOCK

demeurant à L-1420 Luxembourg, 50, avenue Gaston Diderich

profession: infirmière-anesthésiste

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2012

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2015

fonction: administrateur

nommée par la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde

Madame Viviane SCHAAF

demeurant à 41, rue Théodore Eberhard

profession: auditeur

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2010

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2013

fonction: administrateur

nommée par la Congrégation des Sœurs Hospitalières de Sainte Elisabeth

Monsieur Gilles DUSEMON

demeurant à L-2143 Luxembourg, 95A, rue Laurent Ménager

profession: avocat

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2010

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2013

fonction: administrateur

nommé par la Congrégation des Frères de Charité

Madame Doris EWERT-KLEIN

demeurant à L-2737 Luxembourg, 1A, rue Würth-Paquet

profession: assistante d'hygiène sociale e.r.

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2010

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2013

fonction: secrétaire-trésorier
nommée par Foyers Seniors a.s.b.l.

Monsieur Hans Jürgen GOETZKE
demeurant à L-1145 Luxembourg, 47, rue des Aubépines
profession: directeur général
date de début du mandat: 1^{er} janvier 2012
date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2015
fonction: vice-président
nommé par la Congrégation des Sœurs du Tiers-Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel

Madame Marie-Jeanne CHEVREMONT
demeurante L-2652 Luxembourg, 138, rue Unden
profession: consultante
date de début du mandat: 1^{er} février 2012
date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2015
fonction: administrateur
nommé par le Conseil d'Administration de la Fondation «Stëftung Hëllef Doheem» tel que prévu à l'article 5 des statuts

Madame Anne-Marie MANDRES-PROBST
demeurante L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II
profession: médecin
date de début du mandat: 1^{er} janvier 2010
date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2013
fonction: administrateur
nommée par Aide Familiale Aide Senior a.s.b.l.

Madame Marthe MC CLELLAND-BIEDA
demeurant à L-7416 Brouch-Mersch, 9, rue du Village
profession: chef d'unité du laboratoire Hôpital St Louis
date de début du mandat: 1^{er} janvier 2012
date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2015
fonction: administrateur
nommée par la Congrégation des Sœurs du Pauvre Enfant Jésus

Monsieur Pierre WIES
demeurant à L-7626 Larochette, 45, Chemin J.-A. Zinnen
profession: ingénieur-technicien inspecteur Ponts & Chaussées
date de début du mandat: 1^{er} mai 2012
date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2015
fonction: administrateur
nommé par le Conseil d'Administration de la Fondation «Stëftung Hëllef Doheem» tel que prévu à l'article 5 des statuts

Monsieur Benoît HOLZEM
demeurant à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch
profession: conseiller du Comité de Direction, Retail & Public Finance DEXIA
date de début du mandat: 1^{er} janvier 2012
date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2015
fonction: administrateur
nommé par Aide Familiale a.s.b.l.

Monsieur Guy ENTRINGER
demeurant à L-1455 Howald, 16, rue de l'École
profession: directeur général à la SNHBM
date de début du mandat: 21 octobre 2008
date prévue de fin de mandat: 20 octobre 2012
fonction: administrateur

nommé par Aide Familiale a.s.b.l.

Docteur Marc GRAAS

demeurant à L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen

profession: docteur en psychiatrie à l'Hôpital Kirchberg

date de début du mandat: 21 octobre 2008

date prévue de fin de mandat: 20 octobre 2012

fonction: administrateur

nommé par Aide Familiale a.s.b.l.

Référence de publication: 2012057453/101.

(120080571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Final S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 53.431.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012055630/11.

(120077841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Financière de l'Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.967.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 4 mai 2012.

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Madame Manuela D'Amore de ses fonctions d'administrateur, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Alfio Riciputo, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012055631/18.

(120078141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pictet Total Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.664.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 20 Avril 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. Note la démission de M. Christian Soguel au 31 mai 2011 et de Mme Michèle Berger au 1^{er} janvier 2012;
2. Ratifie la cooptation de M. Philippe de Weck (60, Route des Acacias, CH-1211 Genève 73) en remplacement de M. Christian Soguel à la fonction d'Administrateur au 1^{er} septembre 2011.
3. Ratifie la cooptation de Mme Marie-Claude Lange (3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Mme Michèle Berger à la fonction d'Administrateur au 15 février 2012.
4. Nomme M. Alexandre Ris (60, Route des Acacias, CH-1211 Genève 73) à la fonction d'Administrateur, pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
5. Reconduit les mandats de:
 - M. Laurent Ramsey, 60 Route des Acacias CH-1211 Genève 73

M. Christoph Schweizer, 60 Route des Acacias CH-1211 Genève 73

M. Pascal Chauvaux, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Philippe de Weck, 60 Route des Acacias CH-1211 Genève 73

Mme Marie-Claude Lange, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

6. Reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012057246/25.

(120079868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

H4B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.688.

STATUTS

L'an deux mil douze, le trois mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marcel BAUD, né le 4 octobre 1935 à Culoz (France), demeurant au 1231, chemin du Mas de Favet à F-34400 Lunel (France),

ici représenté par Monsieur Jean-Noël BAUD, ci-après nommé, en vertu d'une procuration donnée à Lunel le 2 mai 2012.

2. Monsieur Rénauld BAUD, né le 27 octobre 1962 à Ambilly (France), demeurant au 647, route de Limargue à F-74380 Bonne (France).

3. Monsieur Lionel BAUD, né le 18 septembre 1967 à Ambilly (France), demeurant au 11, rue de la Tour à F-74940 Annecy-le-Vieux (France).

4. Monsieur Jean-Noël BAUD, né le 20 décembre 1968 à Annemasse (France), demeurant au 326, route de Chez Cottet à F-74380 Cranves Sales (France).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils arrêtent les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination H4B S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (Les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, des parts sociales, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

3.3 La Société pourra fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises.

3.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.6 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.7 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à vingt-neuf millions six cent vingt mille euros (EUR 29.620.000,-), représenté par vingt-neuf millions six cent vingt mille (29.620.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de démembrement de la propriété des Parts sociales, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier.

6.3 En cas de démembrement des parts sociales, par l'effet de la subrogation réelle conventionnelle, et sauf convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire:

- les apports démembrés réalisés conjointement par un usufruitier et un nu-propriétaire seront rémunérés par des parts sociales soumises aux mêmes démembrements que les biens apportés;
- les parts sociales émises à l'occasion d'une augmentation de capital par incorporation de réserves seront soumises aux mêmes démembrements que les parts sociales existantes démembrées, auxquelles est attaché le droit d'attribution;
- les sommes où actifs attribués aux associés à la suite d'une distribution de réserves, d'un retrait, d'une réduction de capital ou de la liquidation totale ou partielle de la Société, ou de toute autre opération de même nature, resteront soumis aux mêmes démembrements entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Si le paiement a lieu en espèces, les sommes revenant conjointement à l'usufruitier et au nu-propriétaire seront portées sur un compte bancaire unique, ouvert pour l'usufruit au nom de l'usufruitier et pour la nue-propriété au nom du nu-propriétaire. Faute d'indication à la Société, conjointement par l'usufruitier et le nu-propriétaire dans le mois de la demande qui leur sera faite par le Conseil de Gérance, des références du compte bancaire démembré à créditer, la Société pourra valablement se libérer desdites sommes entre les mains de l'usufruitier qui en deviendra quasi-usufruitier.

Par «mêmes démembrements», il y a lieu d'entendre notamment les cas où il existe un ou plusieurs usufruits actuels, successifs, réversibles ou autres. En particulier, l'apport d'un usufruit n'emportera pas révocation implicite, le cas échéant, des donations d'usufruit éventuelles.

Art. 7. Cession des parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.2 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7.3 Les parts sociales grevées d'un démembrement ne pourront être cédées, aliénées, nanties ou hypothéquées par les nus propriétaires durant la vie des usufruitiers sans leur acceptation, à peine de nullité des cessions, aliénation, nantissement ou hypothèque.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés**Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.**

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 En cas de démembrement, le nu-proprétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées des associés. A cette fin ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les associés en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des associés résulte de leur consentement exprimé dans un acte. La qualité d'associé est reconnu tant à l'usufruitier qu'au nu-proprétaire.

13.4 Les parts sociales démembrées seront représentées aux assemblées par les seuls usufruitiers qui auront le droit de vote dans toutes les assemblées, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires avec ou sans modifications des statuts à l'exception des décisions ci-après visées pour lesquelles le droit de vote appartient au nu-proprétaire:

- changement de la forme de la Société;
- augmentation des engagements des associés;
- changement de la nationalité de la Société.

13.5 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 15. Exercice social.**

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, il est procédé comme suit:

1. Le bénéfice social distribuable et le report à nouveau bénéficiaire, s'ils sont mis en distribution, reviendront exclusivement à l'usufruitier des parts sociales.
2. Les réserves, si elles sont mises en distribution, reviendront au nu-proprétaire, sous réserve de l'usufruit de l'usufruitier des parts sociales.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les associés préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

Associés	Parts sociales		
	Pleine propriété	Usufruit	Nue-Propriété
Marcel Baud, prénommé onze mille sept cent quatre-vingt-sept parts sociales en pleine propriété	11.787		
Marcel Baud, prénommé un million cinq cent huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales en usufruit		1.508.699	
Lionel Baud, prénommé un million cinq cent huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales en nue-propriété			1.508.699
Rénald Baud, prénommé six millions huit cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-onze parts sociales en pleine propriété	6.836.291		
Lionel Baud, prénommé quatorze millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-deux parts sociales en pleine propriété	14.497.652		
Jean-Noël Baud, prénommé six millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent soixante et onze parts sociales en pleine propriété	6.765.571		
TOTAL	28.111.301		1.508.699

Toutes ces parts sociales sont libérées par les associés à hauteur de cent pour cent (100%) par les apports de (i) deux mille cinq cent treize (2.513) parts sociales de BAUD INDUSTRIES S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 144, route des Marais à F-74250 Fillinges (France) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Thonon sous le numéro 317.802.593 (Baud France), ainsi que (ii) vingt-sept (27) actions de HBI (Holding Baud International) S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 16, chemin du Foron à CH-1226 Thônex (Suisse) et enregistrée auprès du Registre du Commerce du Canton de Genève sous le numéro CH-020.3.905.082-7 (Baud Suisse) (les Titres Apportés), au profit de la Société (les Apports).

Ces Apports sont évalués à trente millions neuf cent cinq mille deux cents euros (EUR 30.905.200). La valorisation des Apports est décrite dans un rapport d'évaluation daté du 3 mai 2012, qui restera annexé au présent acte.

Il a été convenu entre les soussignés que les Apports seraient réalisés sous la condition essentielle et déterminante du report du démembrement sur l'émission des parts sociales de la Société.

Description de l'apport

Sont alors intervenus Monsieur Marcel BAUD, ici représenté par Monsieur Jean-Noël BAUD, prénommé, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration donnée le 2 mai 2012, Monsieur Rénald BAUD, Monsieur Lionel BAUD et Monsieur Jean-Noël BAUD.

- En rémunération de l'apport d'une (1) part sociale de Baud France, détenue en pleine propriété, et cent vingt-huit (128) parts sociales de Baud France, détenues en usufruit, Monsieur Marcel BAUD souscrit à onze mille sept cent quatre-vingt-sept (11.787) parts sociales, en pleine propriété, et un million cinq cent huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (1.508.699) parts sociales en usufruit;

- En rémunération de l'apport de cinq cent quatre-vingt (580) parts sociales de Baud France, détenues en pleine propriété, Monsieur Rénald BAUD souscrit à six millions huit cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-onze (6.836.291) parts sociales en pleine propriété;

- En rémunération de l'apport de mille deux cent trente (1.230) parts sociales de Baud France, détenues en pleine propriété, et cent vingt-huit (128) parts sociales de Baud France, détenues en usufruit, Monsieur Lionel BAUD souscrit à treize millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-deux (13.297.652) parts sociales en pleine pro-

priété, et un million cinq cent huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (1.508.699) parts sociales en nue-propriété, ainsi que l'inscription d'une soulte d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000);

- En rémunération de l'apport de cinq cent soixante-quatorze (574) parts sociales de Baud France, détenues en pleine propriété, Monsieur Jean-Noël BAUD souscrit à six millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent soixante et onze (6.765.571) parts sociales en pleine propriété;

- En rémunération de l'apport de vingt-sept (27) actions de Baud Suisse, détenues en pleine propriété, Monsieur Lionel BAUD souscrit à un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales en pleine propriété, ainsi que l'inscription d'une soulte d'un montant de quatre-vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 85.200).

Chaque comparant, agissant directement ou par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. les Apports sont faits sur la base d'une déclaration d'apports datée du 3 mai 2012, qui restera annexée au présent acte, dans lequel les associés ont conclu d'apporter les Titres Apportés;

2. il est propriétaire de sa quote-part respective des Titres Apportés;

3. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux Titres Apportés par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;

4. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;

5. les Titres Apportés, sont, à la meilleure connaissance des associés, libres de toute charge et librement transférables à la Société;

6. le transfert des parts sociales dans Baud France et Baud Suisse sera inscrit dans le registre d'actionnaires de ces sociétés.

Une copie du registre des associés confirmant que les associés sont bien inscrits comme associés de Baud France, ainsi qu'une preuve de détention des actions de Baud Suisse, ont été remises au notaire soussigné et resteront annexées au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des valeurs mobilières, les associés, en tant qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible.

En contrepartie de ces apports, toutes les parts sociales souscrites ont été immédiatement et intégralement libérées en faveur de Messieurs Marcel BAUD, Rérald BAUD, Lionel BAUD et Jean-Noël BAUD, et une soulte d'un million deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 1.285.200,-) a été déclarée en faveur de Monsieur Lionel BAUD.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rérald BAUD, dirigeant de sociétés, né le 27 octobre 1962 à Ambilly (France), demeurant au 647, route de Limargue à F-74380 Bonne (France) en qualité de gérant de catégorie A;

- Monsieur Lionel BAUD, dirigeant de sociétés, né le 18 septembre 1967 à Ambilly (France), demeurant au 11, rue de la Tour à F-74940 Annecy-le-Vieux (France) en qualité de gérant de catégorie A;

- Monsieur Jean-Noël BAUD, dirigeant de sociétés, né le 20 décembre 1968 à Annemasse (France), demeurant au 326, route de Chez Cottet à F-74380 Cranves Sales (France) en qualité de gérant de catégorie A;

- Monsieur Marc LIMPENS, dirigeant de sociétés, né le 17 février 1951, à Overijse (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B;

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, dirigeant de sociétés, né le 8 octobre 1961, à Metz (France), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B;

- Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, né le 1^{er} août 1980, à Braine l'Alleud (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-N. BAUD, R. BAUD, L. BAUD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2012. LAC/2012/20732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055673/322.

(120078052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

First Shurgard Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.014.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 8 mai 2012 que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société, avec effet au 8 mai 2012, pour une durée indéterminée:

- M. Marc Oursin, résidant professionnellement au 48, Quai du Commerce, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 mai 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012055633/15.

(120078516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Floria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.557.

—
Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 7 mai 2012, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2014:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012055634/15.

(120078288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.466.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055666/9.

(120078309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Floria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.557.

—
Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012055635/10.

(120078289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Fondho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 99.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012055636/10.

(120078662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

FOTO.LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.
R.C.S. Luxembourg B 142.508.

Le bilan rectifié au 31.12.2010, qui remplace le bilan au 31.12.2010, a été déposé au registre de commerce de Luxembourg en date du 09/01/2012 sous la référence (L120004858)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012055638/13.

(120078663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

The Turquoise II Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 135.452.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 27 avril 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu aux fonctions d'Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013.

- Monsieur Alexandre Labbe, (demeurant à F-92987 Paris, 17 Cours Valmy, France),
- Monsieur Benoni Dufour, (demeurant à L-5713 Aspelt, 15 Op der Sank, Luxembourg),
- Monsieur Lionel Erdely (demeurant à NY-10020 New York, 1251 Avenue of the Americas, Etats-Unis d'Amérique),
- Monsieur Lionel Paquin (demeurant à F-92987 Paris, 17 Cours Valmy, France),
- Monsieur Lior Segev (demeurant à NY-10020 New York, 1251 Avenue of the Americas, Etats-Unis d'Amérique) et
- Monsieur Mathieu Vaissié (demeurant à F-92987 Paris, 17 Cours Valmy, France).

4. L'assemblée a ré-élu Deloitte Audit dont le siège social se situe 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour The Turquoise II Fund

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012056699/21.

(120079577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

FR&R Invest IGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.760.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 10/ 05 / 2012

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mai 2012 que:

- les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société FR&R Invest IGA.S.A. au 25A, Boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012055640/15.

(120077870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

FR&R Invest Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.722.

—
Confirmation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2012

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Björn Nilsson en tant que membre du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée DECIDE d'élire comme nouveau membre du Conseil d'Administration Catégorie A, pour un mandat d'une durée de six ans, en conformité avec les statuts de la société:

Monsieur Håkan Bengtsson, né le 29 novembre 1963 à Vantör, résidant à Torstorpsvägen 87, 61234 Finspång, Sweden.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012055641/18.

(120078201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

FR&R Invest Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.722.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 10/ 05 / 2012

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mai 2012 que:

- les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société FR&R Invest lux Holding S.A. au 25A, Boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012055642/15.

(120078201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

EPI Oakwood LP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.666.

—
In the year two thousand and twelve, on the seventh day of May.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner (the "Meeting") of EPI Oakwood LP1 S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 124.666, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on January 19, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 749 on April 30, 2007 and whose articles of incorporation were for the last time modified by deed enacted on December 19, 2008 published in Memorial C number 166 on January 26, 2009.

The Meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Monique GOERES, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the sole partner present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II.- As appears from the attendance list, 61,688 shares out of the 61,688 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 1,542,200) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda :

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of EPI Oakwood Holding S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint EPI Oakwood Holding S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the sole partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the sole partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le sept mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique ("Assemblée") de la société à responsabilité limitée "EPI Oakwood LP1 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124.666, constituée suivant acte reçu

par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2011, publié au Mémorial C N° 749 du 30 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la première fois suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 166 du 26 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique est présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 61.688 actions des 61.688 actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 1.542.200), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de EPI Oakwood Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer EPI Oakwood Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale de l'actionnaire unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation l'actionnaire unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. LAC/2012/21486. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057000/129.

(120080189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Frigosysteme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012055643/13.

(120077813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

G&A International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 120.616.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012055645/10.

(120078678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

KBL EPB Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.251.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2012

Messieurs Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

Monsieur Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg est réélu comme Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

DELOITTE S.à.r.l., Luxembourg, est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBL EPB EQUITY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012055712/16.

(120078070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

ITL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.930.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de l'associé unique, CDRD Investment (Luxembourg) III S.à r.l., du 12, Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et ce avec effet au 5 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012055696/15.

(120078295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Julius Baer Multiopportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.692.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2012.

Pour JULIUS BAER MULTIOPPORTUNITIES

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012055709/14.

(120077992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

GLL Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 116.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055654/10.

(120078241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

GLL Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 165.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055655/10.

(120078217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Goor Gu Amul Aapal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055656/10.

(120077971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Hekuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.552.676,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of the month of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Hekuba S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated on 28 March 2007 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1177 of 15 June 2007 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 127136. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 March 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Michel Nickels, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Max Becker, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all thirty-five million five hundred and fifty-five thousand three hundred and ninety-two (€35,555,392) shares in issue in the Company were represented at the general meeting, and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are the following:

1) Reduction of the issued share capital from thirty-five million five hundred and fifty-five thousand three hundred and ninety-two Euro (€35,555,392) to four million five hundred fifty-two thousand six hundred seventy-six Euro (€4,552,676) and cancellation of thirty-one million two thousand seven hundred sixteen (31,002,716) shares of a nominal value of one Euro (€1) each, on a pro rata basis between the shareholders, without any payment to the shareholders:

Shareholders	Number of shares to be cancelled
Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH	10,058,617
Adama Holding Public Limited	10,058,617
Magnat Real Estate AG	10,058,617
Mr Birol Yücel	350,424
Mr Bedii Can Yüçaglu	476,441
Total	31,002,716

by absorption of all losses in the Company of an amount of thirty-one million two thousand seven hundred sixteen Euro (€31,002,716) as of 31st March 2012, so that the issued share capital is of an amount of four million five hundred fifty-two thousand six hundred seventy-six Euro (€4,552,676) represented by four million five hundred fifty-two thousand six hundred seventy-six (4,552,676) shares of a nominal value of one Euro (€1) each;

2) Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

Then the Meeting passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to reduce the issued share capital from thirty-five million five hundred and fifty-five thousand three hundred and ninety-two Euro (€35,555,392) to four million five hundred fifty-two thousand six hundred seventy-six Euro (€4,552,676) and to cancel thirty-one million two thousand seven hundred sixteen (31,002,716) shares of a nominal value of one Euro (€1) each, on a pro rata basis between the shareholders, without any payment to the shareholders:

Shareholders	Number of shares to be
--------------	------------------------

	cancelled
Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH	10,058,617
Adama Holding Public Limited	10,058,617
Magnat Real Estate AG	10,058,617
Mr Birol Yücel	350,424
Mr Bedii Can Yücağlu	476,441
Total	31,002,716

The Meeting resolved to absorb the losses existing in the accounts of the Company of an amount of thirty-one million two thousand seven hundred sixteen Euro (€31,002,716) as of 31st March 2012, so that the issued share capital is of an amount of four million five hundred fifty-two thousand six hundred seventy-six Euro (€4,552,676) represented by four million five hundred fifty-two thousand six hundred seventy-six (4,552,676) shares of a nominal value of one Euro (€1) each.

Second resolution

The Meeting resolved to consequentially amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“The issued capital of the Company is set at four million five hundred fifty-two thousand six hundred seventy-six Euro (€4,552,676) divided into four million five hundred fifty-two thousand six hundred seventy-six (4,552,676) shares with a nominal value of one Euro (€1) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately € 1,400.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Hekuba S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1177 du 15 juin 2007 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127136. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 30 mars 2012, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Michel Nickels, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Max Becker, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre des parts sociales détenus appèrent de la liste de présence signée par les mandataires, le Président, le Secrétaire et le scrutateur du notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il résulte de la prédite liste de présence, toutes les trente-cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze (35.555.392) parts sociales émises par la Société sont dûment représentées à la présente assemblée, et les associés de la Société ont déclarés avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut donc régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social émis de trente-cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze Euros (€ 35.555.392) à quatre millions cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-seize (€ 4.552.676) et annulation de trente-et-un millions deux mille sept cent seize (31.002.716) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune, au pro rata entre les associés, sans aucun paiement aux associés:

Associés	Nombre des parts à annuler
----------	----------------------------------

Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH	10.058.617
Adama Holding Public Limited	10.058.617
Magnat Real Estate AG	10.058.617
M. Birol Yücel	350.424
M. Bedii Can Yücaglu	476.441
Total	<u>31.002.716</u>

par absorption de toutes les pertes dans la Société d'un montant de trente-et-un millions deux mille sept cent seize euros (€31.002.716) au 31 mars 2012, afin que le capital social émis soit d'un montant de quatre millions cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-seize euros (€ 4.552.676) divisé en quatre millions cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-seize (4.552.676) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune;

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

Les associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de trente-cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze euros (€ 35.555.392) à quatre millions cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-seize euros (€ 4.552.676) et annulation de trente-et-un millions deux mille sept cent seize (31.002.716) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune, au pro rata entre les associés, sans aucun paiement aux associés:

Associés	Nombre des parts à annuler
Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH	10.058.617
Adama Holding Public Limited	10.058.617
Magnat Real Estate AG	10.058.617
M. Birol Yücel	350.424
M. Bedii Can Yücaglu	476.441
Total	<u>31.002.716</u>

par absorption de toutes les pertes dans la Société d'un montant de trente-et-un millions deux mille sept cent seize euros (€31.002.716) au 31 mars 2012, afin que le capital social émis soit d'un montant de quatre millions cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-seize euros (€ 4.552.676) divisé en quatre millions cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-seize (4.552.676) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune;

Deuxième résolution

En conséquence, la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société a été modifiée afin d'avoir la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-seize euros (€4.552.676) divisé en quatre millions cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-seize (4.552.676) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€1) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cet acte notarié sont estimés à € 1.400,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, ce procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après avoir lu ce procès-verbal les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Nickels, M. Becker, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2012. Relation: EAC/2012/6042. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055661/157.

(120078373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Bedan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 166.474.

L'an deux mille douze, le dix mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BEDAN S.A.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B0166474, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 13 mars 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Sylvie Leyder, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts et insertion d'un droit de préemption aux actionnaires existants en cas de cession d'actions par insertion de la clause suivante:

«Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 8 jours de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 5 jours commençant à courir à l'expiration du délai de 8 jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.»

2. Modification de l'article 11, alinéa 7 des statuts et modification des conditions de délibération et de vote du Conseil d'Administration comme suit:

«Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Par exception, le Conseil d'Administration pourra délibérer et/ou agir valablement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et prendre des décisions à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pour toute délibération portant sur un montant inférieur à 7.500 (sept mille cinq cents) euros. Dans ce cas, au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.»

3. Modification de l'article 14 des statuts relatif à la délégation de pouvoirs comme suit:

«Statuant à l'unanimité, et pour autant que tous les administrateurs soient présents ou représentés, le Conseil d'Administration pourra prendre les délibérations suivantes:

- Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

- Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

- Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Ces désignations seront opposables aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9 de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

4. Modification de l'article 15 des statuts relatif aux signatures autorisées comme suit:

«La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société (sauf les engagements portant sur un montant inférieur ou égal à 7.500 (sept mille cinq cents) euros où la signature conjointe de deux administrateurs suffit) ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés, conformément aux dispositions reprises sous l'article 14 des Statuts et moyennant la production de la décision du Conseil d'Administration conférant habilitation.»

5. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société par l'insertion d'une clause 6.2. relative au droit de préemption des actionnaires existants en cas de cession d'actions, de sorte que l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.2. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 8 jours de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 5 jours commençant à courir à l'expiration du délai de 8 jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 7 de l'article 11 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration (Paragraphe 7).** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Par exception, le Conseil d'Administration pourra délibérer et/ou agir valablement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et prendre des décisions à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pour toute délibération portant sur un montant inférieur à 7.500 (sept mille cinq cents) euros. Dans ce cas, au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Statuant à l'unanimité, et pour autant que tous les administrateurs soient présents ou représentés, le Conseil d'Administration pourra prendre les délibérations suivantes:

- Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

- Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

- Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Ces désignations seront opposables aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9 de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société (sauf les engagements portant sur un montant inférieur ou égal à 7.500 (sept mille cinq cents) euros où la signature conjointe de deux administrateurs suffit) ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés, conformément aux dispositions reprises sous l'article 14 des Statuts et moyennant la production de la décision du Conseil d'Administration conférant habilitation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LEYDER, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2012. LAC / 2012 / 21903. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058658/191.

(120082454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

NORK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.800.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the second day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

KOLLI GLOBAL CORP., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of NORK HOLDING S.A. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance as well as grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as

well as borrow and raise money in any manner for any purposes and secure by any means it thinks fit the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Share Capital, Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 600,000.- (six hundred thousand US Dollars), represented by 600,000 (six hundred thousand) shares having a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) per share each.

These shares are divided as follows:

- 591,000 (four hundred and ninety one thousand) class A shares;
- 1,000 (one thousand) class B shares;
- 1,000 (one thousand) class C shares;
- 1,000 (one thousand) class D shares;
- 1,000 (one thousand) class E shares;
- 1,000 (one thousand) class F shares;
- 1,000 (one thousand) class G shares;
- 1,000 (one thousand) class H shares.
- 1,000 (one thousand) class I shares.
- 1,000 (one thousand) class J shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I and/or J Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares, including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the event of a decrease of the share capital through the repurchase(s) and cancellation(s) of class(es) of Shares such cancellation(s) and repurchase(s) of Shares shall be made in reverse alphabetical order Class of the outstanding classes of Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of class(es) of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class(es) held by them and to be cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class(es) of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of interim accounts prepared to a date not more than [fourteen] days prior to the date of the reduction of the share capital of the company. The Total Cancellation Amount shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class(es) of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner required for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class(es), the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirteenth day of June at 11:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any decision of purchase or sale of intellectual properties or participations must be taken by the general meeting of shareholders by a simple majority.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

The holders of class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of class J Shares.

If there are no longer any class J Shares outstanding in the Company, the holders of class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F, G, H, and I Shares.

If there are no longer any class I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F, G and H Shares.

If there are no longer any class H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F and G Shares.

If there are no longer any class G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E and F Shares.

If there are no longer any class F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D and E Shares.

If there are no longer any class E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C and D Shares.

If there are no longer any class D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, and C Shares.

If there are no longer any class C, D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A and B Shares.

If there are no longer any class B, C, D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Definitions

Art. 19. Available amount: the total amount of the net profit of the Company (including profits carried forward) increased by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, but reduced by (i) any losses (including losses carried forward) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = NP + P \text{ up to amount of } L - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

X. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2013.

Subscription and Payment

All the 600,000 (six hundred thousand) class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares have been subscribed by KOLLI GLOBAL CORP, prenamed.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, and a share premium of USD 200,000.- (two hundred thousand US Dollars) has been paid so that the sum of USD 800,000.- (eight hundred thousand US Dollars) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand three hundred and twenty-five Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 456,676.80 and that one of the share premium at EUR 152,225.60.

Decisions taken by the sole shareholder

The sole shareholder, by its mandatory, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - Mrs Sandrine BISARO, licenciée en droit, born on 28 June 1969 in Metz (France), having her professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, chairman of the Board of Directors.
 - Mr. Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, born on 27 October 1976 in Bastogne (Belgium), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
 - Mr. Luc GERONDAL, licencié en droit, born on 23 April 1976 in Kinshasa (Congo), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 3.- Has been appointed auditor:

The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 139013.
- 4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2013.
- 5.- The head office of the company shall be fixed at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

KOLLI GLOBAL CORP., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de NORK HOLDING S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la détention et le développement de droit intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la Société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 600.000,- (six cent mille Dollars US) représenté par 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune.

L'ensemble de ces actions se divise comme suit:

- 591.000 (quatre cent quatre-vingt onze mille) actions de classe A;
- 1.000 (mille) actions de classe B;
- 1.000 (mille) actions de classe C;
- 1.000 (mille) actions de classe D;
- 1.000 (mille) actions de classe E;
- 1.000 (mille) actions de classe F;
- 1.000 (mille) actions de classe G;
- 1.000 (mille) actions de classe H;
- 1.000 (mille) actions de classe I;
- 1.000 (mille) actions de classe J.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être interprétée comme faisant référence aux actions de classe A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, selon le contexte.

Chaque action procure une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et modalités prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) d'actions concernée(s). En cas de réduction du capital social par rachat et annulation de classes d'actions, le(s) rachat(s) et annulation(s) devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des classes d'actions.

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation de classe(s) d'actions, chaque propriétaire d'actions de la ou des classes rachetées et annulées concernées aura droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée dans la ou les classes concernées.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la/les classes d'actions à racheter et annuler.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intermédiaires établis dans les quatorze jours précédents la date de la réduction du capital social de la Société. Le Montant Total d'Annulation sera égal au Montant Disponible au moment de l'annulation de la ou des classes d'actions à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la ou des classes concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et sera payée par la Société.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à

une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la Société. Les sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, seront distribuées aux détenteurs d'actions de classe J.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe I auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G et H

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F et G.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E et F.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D et E.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe D auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C et D.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B et C.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A et B.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe B, C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Définitions

Art. 19. Montant Disponible: le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables mais réduits par (i) les pertes (en ce

compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = BN + R \text{ à hauteur de } P - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et libération

Toutes les 600.000 (six cent mille) actions ont été souscrites par KOLLI GLOBAL CORP., prénommée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire et une prime d'émission de USD 200.000,- (deux cent mille Dollars US) a été payée de sorte que la somme de USD 800.000,- (huit cent mille Dollars US) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cent vingt-cinq euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 456.676,80 et celui de la prime d'émission à EUR 152.225,60.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Sandrine BISARO, licenciée en droit, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, présidente du conseil d'administration;
 - Monsieur Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
 - Monsieur Luc GERONDAL, licencié en droit, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2012. Relation GRE/2012/1550. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057816/580.

(120080807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Harwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012055664/13.

(120078180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Hastings & Cornwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 78.390.

EXTRAIT

En date du 11 mai 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monica Tiuba, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Alan Alexander Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012055665/13.

(120078113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Helvetia Communication Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 97.687.

Le Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055667/9.

(120078502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.140.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055668/9.

(120077777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

HMG T Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012055669/10.

(120078652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

HMG T Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012055670/10.

(120078655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

KBL EPB Equity Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2012

- Messieurs Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.
- Monsieur Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg est réélu comme Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.
- DELOITTE S.à.r.l., Luxembourg, est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBLEPB EQUITY FUND II

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012055713/16.

(120078071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

FM Transac SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 117.748.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2012 à 15 H

La Société F.M. TRANSAC SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, et de l'administrateur délégué, pour une durée de 6 années. La date de l'expiration des mandats prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Il s'agit de reconduire Melle Marine MUNSCH, demeurant 20 Rue de la Tour F-67 200 STRASBOURG, au fonction d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Il s'agit de reconduire Mme Fabienne MUTZIG, demeurant 20 Rue de la Tour F-67 200 STRASBOURG, au fonction d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Il s'agit de reconduire Mr Pascal MUNSCH, demeurant 20 Rue de la Tour F-67 200 STRASBOURG aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Mr Jean GREFF, demeurant 141 Rue Nationale F-57600 Forbach,

La date de l'expiration de son mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17/04/2012.

Mr Pascal MUNSCH / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012058760/28.

(120083151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Ideal Standard International Americas Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.004.

—
Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société Ideal Standard International Americas Holding S.à r.l., déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également les changements d'adresse suivants:

Monsieur Steven BARNES

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA – 02116 Boston

Monsieur Walid SARKIS

2 Queen's Road Central

Hong Kong

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055675/18.

(120078065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

New Jersey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.745.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 5 mars 2012, que le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'approuver et de ratifier que:

- le siège social de la société est transféré au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ceci à compter du 20 février 2012.

Veillez noter le changement d'adresse de Monsieur Peter Dickinson, administrateur, avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055788/19.

(120077920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Ideal Standard International Manager, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.072.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 mai 2012, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

- Octroyer le mandat de réviseur d'entreprises à PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

- Limiter la durée des mandats d'administrateur de Ruth Springham et Aurélien Vasseur, nommés le 1^{er} janvier 2012, jusqu' à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055678/17.

(120078068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

Les comptes annuels de la société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012055679/12.

(120077844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.207.

Les comptes annuels de la société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012055680/12.

(120077816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Intertel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055681/10.

(120077970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

IBA Molecular Compounds Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.000.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.100.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts entre parties en date du 30 mars 2012, l'associé unique de la Société, IBA Pharma SPRL, a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à IBA MOLECULAR HOLDING SA, une société régie par les lois belges, ayant son siège social au 3, Chemin du Cyclotron, 1348 Ottignies Louvain-la-Neuve, Belgique, et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Nivelles sous le numéro 0880.070.706.

En conséquence, les 35.000 parts sociales de catégorie A et les 35.000 parts sociales de catégorie B de la Société sont à présent détenues par IBA MOLECULAR HOLDING SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBA Molecular Compounds Development S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012055682/18.

(120078481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

IBA Molecular Compounds Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.000.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.100.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 2 avril 2012 et avec effet immédiat, la démission de Xavier Defourt et de Renaud Dehareng en tant que gérants de catégorie A de la Société.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer Jamshid Keynejad, demeurant professionnellement au 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432, et Aaron Davenport, demeurant professionnellement au 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432, en tant que gérants de catégorie A de la Société en remplacement de Xavier Defourt et de Renaud Dehareng, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBA Molecular Compounds Development S.à r.l.

Référence de publication: 2012055684/17.

(120078481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Palonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 75.480.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 3 juin 2011

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 juin 2011 que:

1 - Le conseil a pris acte du décès de Monsieur Jean-Michel CRAUWELS.

2- Le conseil a décidé de coopter, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur décédé, Monsieur Olivier LEG, employé privé, né le 10 octobre 1964 à Thionville (F), demeurant à L-8010 Strassen, 289 A, route d'Arlon.

Il terminera le mandat de l'administrateur décédé qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012055819/19.

(120077780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.
